

À la une

« Des Gens beaux » au Quai de l'Horloge
ou la reconnaissance tonitruante du droit à la voixnote par Quentin LE PLUARD sous Cass. 1^{re} civ., 24 juin 2026

La Cour de cassation consacre le droit au respect de la voix et aligne son régime sur celui du droit à l'image, tout en précisant les limites de sa protection, notamment au regard du débat d'intérêt général.



© Adobe-Stock. Généré à l'aide de l'IA

Actualité

Le timide démarrage de la mise
en état conventionnelle

focus

Violences sexuelles
sur mineurs : après l'émoi
et la réaction législative,
l'heure du bilan

libres propos par Samuel LELLOUCH,
Martina BIONDO-VINCENTI
et Alexandre GONZALEZ

Doctrine

Focus sur les besoins dans
les obligations familiales
d'ordre patrimonial

étude par Christelle RIEUBERNET

Jurisprudence

Abus d'un état de dépendance
et vulnérabilité connue
du cocontractant

note par Gaël CHANTEPIE
sous Cass. 3^e civ., 4 juin 2026

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL
ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

• François FOURMENT

Professeur à l'université de Tours

AVEC LA PARTICIPATION DE

Guillaume BEAUSSONIE, Stéphane DETRAZ, Julie LEONHARD, Catherine MÉNABÉ et Stéphane RAPIN





WEBFORMATION

Magicobus 3 : maîtriser les nouvelles règles de procédure civile

JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2026 / 9H-12H

Formation Lextenso organisée avec la rédaction de la **Gazette du Palais**



INTERVENANTES

- **Aliénor Kamara-Cavarroc**, avocate au barreau de Paris, directrice du Guide pratique de procédure à l'usage de l'avocat
- **Nathalie Fricero**, professeure des universités à l'université Côte d'Azur, doyenne du pôle justice civile à l'Ecole nationale de la magistrature, ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les conséquences du décret Magicobus III sur la conduite des instances, y compris celles en cours au 1^{er} octobre 2026
- Sécuriser la gestion des procédures et des délais
- Adapter sa stratégie procédurale et ses pratiques professionnelles aux évolutions relatives aux procédures amiables et à l'expertise judiciaire
- Anticiper les incidences pratiques du décret sur l'activité des avocats et leurs relations avec les juridictions et le greffe.



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, magistrats, juristes

- Matière : procédure civile
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en procédure civile
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



VALIDATION DE LA FORMATION

- Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

09H00 : Début de la webformation

La procédure d'admission rapide des demandes incontestées (PARDI)

- Conditions de mise en œuvre de la nouvelle procédure
- Conséquences pratiques

Les évolutions du régime des ordonnances sur requête

- Nouveaux délais (CPC, art. 145)
- Incidences sur la stratégie et la pratique des avocats

La péremption après radiation pour défaut d'exécution

- Point de départ du délai
- Régime transitoire

L'instauration d'une convention de désignation d'expert autonome

- Désignation, compétences et missions de l'expert (CPC, art. 131 et s.)
- Force probante du rapport

Questions et débats

10h30-40 Pause

Ajustements du régime des procédures amiables

- Modification de l'article 1534-1 du CPC et abrogation de l'article 1549
- Versement de la provision
- Évolution des listes de médiateurs

Les modifications relatives à certains contentieux spécifiques

- Nouveau régime des pièces dans la procédure prud'homale
- Focus sur les baux commerciaux
- Focus sur la procédure d'expropriation

Évolution des missions du greffe

- Développement des échanges et procédures numériques
- Expérimentation de la convocation simplifiée
- Principaux réflexes à adopter pour sécuriser la gestion des dossiers

Questions et débats

12H00 : Fin de la webformation



Programme et inscription :

<https://text.so/rZNQY4>

Date limite d'inscription :

le mercredi 30 septembre à 15H

Tarif : 395 € HT



Besoin d'un accompagnement spécifique ?

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuiltable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuiltable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,

sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins

d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément

à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL494e1 ■ Le timide démarrage de la mise en état conventionnelle 3

GPL493s2 ■ État de droit en France : un cadre solide mais des faiblesses
justifiant la poursuite des réformes 5

GPL493q9 ■ « Les barreaux de taille moyenne favorisent un exercice
beaucoup plus serein de notre profession »
entretien avec Delphine DEBORD-GUY 6

GPL493f5 ■ Violences sexuelles sur mineurs : après l'émoi et la réaction
législative, l'heure du bilan
libres propos par Samuel LELLOUCH, Martina BIONDO-VINCENTI
et Alexandre GONZALEZ 8

Doctrine

GPL493d8 ■ Focus sur les besoins dans les obligations familiales d'ordre
patrimonial
étude par Christelle RIEUBERNET 11

Jurisprudence

GPL494d5 ■ Abus d'un état de dépendance et vulnérabilité connue
du cocontractant
note par Gaël CHANTEPIE sous Cass. 3^e civ., 4 juin 2026 15

GPL493z3 ■ « *Des Gens beaux* » au Quai de l'Horloge
ou la reconnaissance tonitruante du droit à la voix
note par Quentin LE PLUARD sous Cass. 1^{re} civ., 24 juin 2026 18

GPL493r2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22

GPL493e2 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 25

GPL493n6 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://text.so/GPL493n6>



Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

29

Sous la responsabilité scientifique de

Emmanuel DREYER et François FOURMENT